

REGLEMENT PARTICULIER

7^{ème} Eco-Tournoi du Rafale Volant – 11 et 12 mai 2019

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD
2. Toute participation à l'éco-tournoi du Rafale Volant organisé par le club du SLO de Bettancourt-la-Ferrée implique l'adoption de tous les articles du présent règlement
3. Les joueurs participant au tournoi doivent obligatoirement être licenciés à la FFBaD le jour de leur inscription
4. Toute participation au tournoi est autorisée aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors, et vétérans
5. Le tournoi est ouvert aux joueurs non classés ainsi qu'aux joueurs classés P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4 trois semaines avant la date du tournoi pour les tableaux de simple hommes, simple dames, double hommes, double dames et double mixtes
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans un ou deux des tableaux suivants : SH, SD, DH, DD, DMX.
7. Les séries SH et SD se joueront le samedi 11 mai de 7h30 à environ 17h30. (une série se jouera environ en 5h environ). Les séries DMX se joueront le samedi 11 mai d'environ 18h à 23h. Les séries DH et DD se joueront le dimanche 12 mai. Ces horaires sont à titre indicatif en fonction du nombre de joueurs max autorisés par tableaux et pourront être modifiés en fonction de la réalité des inscriptions.
8. Les tableaux seront découpés en séries de poules uniques de 5 joueurs, chaque joueur fait donc le même nombre de matchs. Les séries incomplètes de 3 ou 4 joueurs seront ouvertes et jouées.
9. Les séries seront déterminées à l'issue de la date de fin d'inscription selon le classement CPPH trois semaines avant le tournoi et en respect de l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des compétitions. De ce fait certaines séries pourraient être incomplètes.
10. Les tableaux se dérouleront en poule unique (les 8 matchs/jour/joueur ne pourront donc pas être dépassés).
11. Le nombre de joueurs est limité comme suit : 30 joueurs en simple hommes (6 séries), 10 joueuses en simple dame (2 séries), 25 paires en doubles hommes et doubles mixtes (5 séries) et 10 paires en double dames (2 séries).
12. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est inférieur à 3 joueurs ou si l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des compétitions ne peut être respecté.
13. Les droits d'engagement s'élèvent à 15 euros pour 1 tableau et 25 euros pour deux tableaux à régler par chèque au moment de l'inscription.
14. L'organisation se réserve le droit d'autoriser la participation à un troisième tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant, deux semaines avant la clôture des inscriptions. Dans ce cas les droits d'engagement sont de 30 euros pour trois tableaux à régler par chèque au moment de l'inscription
15. En cas de surnombre, les règles suivantes seront appliquées :



- a. Priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement
 - b. Date des inscriptions (cachet de la poste ou date de réception mail d'inscription faisant foi)
16. La date limite des inscriptions est fixée au 4 mai 2019 (cachet de la poste ou date réception email faisant foi). La confection des tableaux se fera le mardi 7 mai 2019 et les têtes de séries seront déterminées par le CPPH (classement par point hebdomadaire) du samedi 20 avril 2019 (trois semaines avant le tournoi)
 17. Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage à son arrivée.
 18. A l'appel de son nom, chaque joueur a droit à 3 minutes avant le début de la rencontre pour se rendre sur le court et s'échauffer (test des volants compris)
 19. Avant de se rendre sur le court, les joueurs prennent la feuille ou l'ardoise de match à la table de marque
 20. Les joueurs doivent restituer à la table de marque la feuille ou l'ardoise dûment complétée immédiatement après la fin des matches.
 21. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match.
 22. Passé un délai de 5 minutes, le joueur non présent sur le court pourra être disqualifié par le juge arbitre quel que soit le niveau de la compétition
 23. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord du juge arbitre
 24. Les deux premiers joueurs de chaque série seront récompensés dans le cas de poule de 5. Le premier joueur sera récompensé uniquement dans le cas d'une poule de 4 ou de 3.
 25. Les matchs sont disputés en 2 manches gagnantes de 21 points, avec prolongation si nécessaire
 26. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront ceux en vente dans la salle par le club organisateur. Le volant plastique est interdit pour toutes les séries.
 27. Les matchs se dérouleront principalement en auto-arbitrage mais certains matchs pourront être arbitrés à la demande des joueurs ou par décision de l'organisation
 28. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service, en jeu il sera compté « faute » (les équipements sportifs tels que les panneaux de basket ne font pas parties de l'infrastructure)
 29. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre
 30. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matches affiché dans la salle est indicatif. Il respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue mais peut être modifié en accord avec le juge arbitre pour le bien de la compétition (l'horaire affiché est donné uniquement à titre indicatif). Tout compétiteur non présent est déclaré forfait par WO
 31. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.



32. Tout forfait intervenant après le tirage au sort (soit après le mardi 7 mai) devra être justifié par écrit auprès de la CRA par mail (cra@badmintongrandest.com) au plus tard dans les 5 jours suivants le dernier jour de la compétition.
33. Toute contestation devra être présentée au Juge-Arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.
34. Tout joueur ou joueuse en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi.
35. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son 1er match.
36. Le club du SLO Badminton décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident
37. Une tenue correcte sportive (conforme à la circulaire FFbAD) est exigée
38. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement
39. Les joueurs devront mettre tout en œuvre pour respecter les engagements du label éco-bad de ce tournoi éco-sportif.
40. En s'inscrivant, le participant autorise le comité d'organisation à diffuser tout document comportant ses nom et prénom, classements, club et résultats, ainsi que toutes photos du tournoi. Les autres informations personnelles resteront confidentielles.

